



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Agriculture : budget

Question écrite n° 6307

Texte de la question

M. Louis de Broissia appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur l'inquiétude ressentie par la Fédération nationale des foyers ruraux et particulièrement sa filiale de la Côte-d'Or, devant la diminution de l'ordre de 15 p. 100 pour 1993 de sa subvention annuelle. Cette décision a été prise par la direction générale de l'enseignement et de la recherche dépendant de son ministère et annoncée au mois de juin dernier, au moment où les programmes et les budgets des fédérations étaient déjà engagés. Plus de 5 000 adhérents en Côte-d'Or œuvrent tous les jours pour le développement de la ruralité à l'heure où l'État lui-même ainsi que les collectivités locales réaffirment la nécessité de redynamiser les campagnes et de promouvoir un développement équilibré du territoire. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les raisons de cette décision et les mesures qu'il entend prendre pour rassurer ces hommes et ces femmes dont le rôle est si important pour la vie de nos campagnes.

Texte de la réponse

Les propositions du ministère de l'agriculture et de la pêche pour la loi de finances 1994 et les débats parlementaires ont permis de maintenir les crédits du chapitre 43-23 destinés au soutien des activités associatives au niveau de ce qui avait été voté lors de la loi de finances initiale 1993. Par ailleurs, face aux enjeux que pose l'évolution du monde rural, le ministère de l'agriculture et de la pêche s'apprête à engager une large concertation avec les mouvements associatifs pour définir de nouvelles perspectives, mais également de nouvelles règles pour mieux organiser la coopération entre les associations et les pouvoirs publics. Ces mesures devraient conforter le rôle fondamental des associations dans le développement rural comme acteurs de la vie sociale et culturelle et porteuses d'innovation, voire de diversification des activités économiques.

Données clés

Auteur : [M. de Broissia Louis](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6307

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 octobre 1993, page 3268

Réponse publiée le : 10 janvier 1994, page 122